

Reste à charge Zéro : premier acte de la réforme...

A partir de 2020, un patient n'aura plus rien à déboursier pour se faire poser une couronne ou un bridge sur ses dents de devant. Tout lui sera remboursé par la Sécu et sa mutuelle. Ce qui constitue un progrès indéniable pour l'accès aux soins dentaires.

Un premier accord vient d'être signé dans le cadre de la réforme dite du reste à charge zéro, promesse du candidat Macron visant à rembourser à 100% les prothèses dentaires, l'optique et les prothèses auditives.

Les soins dentaires courants, dont le remboursement est bloqué depuis des années, seront mieux rémunérés. En échange, un effort sera demandé aux dentistes sur le tarif des prothèses dentaires.

L'accord fait une distinction entre les dents visibles et celles qui ne le sont pas. Pour les dents de devant on utilisera de la céramique, pour celles à l'arrière de la mâchoire, on continuera d'utiliser des prothèses en métal.

Le coût de cette convention reste toutefois élevé pour les complémentaires santé. Elles devront prendre en charge environ 500 millions d'euros supplémentaires (170 millions pour les soins conservateurs plus 320 millions pour les soins prothétiques) entre 2019 et 2023.



La deuxième étape concernant des lunettes 100% remboursées semble plus compliquée.



En plus de la mesure "Reste à charge zéro", c'est toute la filière de la santé visuelle qui doit être réorganisée. Le Président de la Mutualité française, Thierry Beaudet, prévient déjà au sujet des opticiens : il y a "12.000 magasins d'optique, quasiment autant en France qu'aux États-Unis (...)" pour l'avenir on aurait peut-être intérêt à en former moins mais à les former mieux. »

Malgré des négociations difficiles, l'accord avec les opticiens devrait tout de même aboutir très prochainement.

Trois offres seraient disponibles : La première proposerait des lunettes (verres et montures) totalement remboursées, en fonction de critères très techniques. Chaque opticien serait obligé d'avoir en magasin ces paires 100% remboursées, avec plusieurs sortes de montures, pour enfants comme pour adultes. La deuxième offre, la plus chère, permettrait aux opticiens de fixer eux-mêmes leur prix de lunettes. Enfin, une offre hybride permettrait le choix au client : acheter une paire de lunettes dont seuls les verres sont remboursés, ou à l'inverse, des lunettes dont seule la monture est remboursée

Ces arbitrages devraient être rendus publics ces prochains jours.

Alzheimer : quatre médicaments déremboursés

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, doit annoncer prochainement la fin du remboursement des médicaments contre la maladie d'Alzheimer. Une décision motivée par une série de recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS).

Les quatre médicaments utilisés pour traiter les symptômes de la maladie d'Alzheimer seront prochainement déremboursés. La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, devrait en faire officiellement l'annonce ces prochains jours, mettant ainsi fin à une valse-hésitation qui dure depuis plusieurs années. Depuis près de dix ans, l'inutilité et la dangerosité des molécules prescrites contre cette maladie avaient pointées par les experts.

La décision d'Agnès Buzyn fait suite à la publication, le 25 mai 2018, d'un guide de la Haute Autorité de santé (HAS), accompagné de fiches pratiques "pour la mise en œuvre de soins et d'aides adaptés dès les premiers signes jusqu'aux stades sévères de la maladie". A travers ces outils, l'agence propose plutôt la mise en place d'"un parcours de soins et d'accompagnement adapté" aux patients. Cela afin de diagnostiquer la maladie d'Alzheimer de façon précoce et d'assurer une meilleure coordination des soins entre les médecins traitants, gériatres, infirmiers et autres acteurs psychosociaux.

Selon Christian Thuillez, président de la commission de transparence de la HAS, cette amélioration de la prise en charge "va rendre des services bien meilleurs" que les quatre médicaments jusqu'alors remboursés. A savoir : le donépézil, la rivastigmine, la galantamine et la mémantine (Aricept, Ebixa, Exelon, Reminyl). Ces médicaments, ont représenté en 2015 plus de 90 millions d'euros de remboursements.